

Commune de Saint-Sulpice
Compte rendu du conseil municipal en séance ordinaire
du lundi 8 avril 2024
20h30 – salle Gaston malique

Date de convocation : 4 avril 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Maurice CHALIÉ, Eddy DAVID, Monique DELFOUR, , Catherine FOUINAT, Thibaut LAFON, Claudine LANDES, Claude PÉGOURIÉ, Jean-Michel PÉRIE, Bernard FAURE, Alain PLÉNACOSTE

excusé : Mr Gérard LOHÉZIC

Mme Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte de gestion 2023
2. Vote du compte administratif 2023
3. Vote des taux d'imposition 2024
4. Vote des indemnités des élus
5. Vote du budget primitif 2024
6. Questions diverses

1. Approbation du compte de gestions 2023

Le Conseil municipal, après présentation du document comptable établi par le trésorier de la collectivité et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal sous la présidence du premier adjoint Thibaut LAFON et en l'absence de Claudine LANDES, maire, qui s'est retirée et ne prend pas part au vote, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Recettes :

Prévu : 322 458,14 €

Réalisé : 323 280,04 €

Dépenses :

Prévu : 322 458,14 €

Réalisé : 287 583,26 €

Investissement

Recettes :

Prévu : 1 078 344,86 €

Réalisé : 255 300,86 €

Reste à réaliser : 685 600,00 €

Dépenses :

Prévu : 1 078 344,86 €

Réalisé : 120 342,49 €

Reste à réaliser : 695 700,00 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 35 696,78 €

Investissement : + 134 958,37 €

Résultat global : + 170 655,15 €

3. Vote des taux d'imposition 2024

Le conseil municipal décide d'une augmentation de +1 % pour 2024 et fixe les taux d'imposition 2024 comme suit :

- TH : 9,68 %

- TFPB : 27,61 %

- TFPNB : 173,65 %

4. Vote des indemnités des élus

Il est rappelé au conseil municipal le montant des indemnités dûes aux élus des communes de moins de 500 habitants, à savoir :

- pour un maire 1041 euros bruts – soit 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- pour un adjoint 404 euros bruts – soit 9,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Maire et les adjoints proposent au conseil municipal de fixer leurs indemnités à 50% du taux de droit commun soit 12,75 % pour le Maire et 4,95% pour les adjoints, ce qui représente un don cumulé annuel de 11000 € à la commune.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Madame Landes et de Messieurs Lafon et David qui se sont retirés :

- décide d'accepter la demande de Madame le maire et de fixer son indemnité à 12,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- décide que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé à 4,95% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

6 pour / 1 abstention

5. Vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2024 comme suit :**

Fonctionnement

Dépenses : 196 807,78 €

Recettes : 196 807,78 €

Investissement

Dépenses : 492 691,97 €

Recettes : 502 791,97 €

Pour rappel, total du budget 2024 :

Investissement

dépenses 1 188 391,97 (dont 695 700 € de R.A.R.)

recettes 1 188 391,97 (dont 685 600 € de R.A.R.)

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 196 807,78 |
| recettes | 196 807,78 |

6. Questions diverses

- Un boîtier à clés sera installé pour permettre au camping d'installer les campeurs à l'abri en cas d'intempéries même si les membres du conseil municipal ne peuvent se déplacer. Le boîtier a été acheté par Claudine Landes.
- Demande de prêt auprès de la banque des territoires : l'établissement accepte de suivre la demande de la commune, le montant et la durée restent à finaliser. Ceci sera étudié puis proposé au prochain conseil.
- les propriétaires du moulin ont fait une demande pour déplacer de quelques mètres le chemin de la Carral, notamment afin d'améliorer les conditions de sortie sur la RD 41. Ce type de dossier doit être porté à la connaissance du public pendant 1 mois. Il est décidé de proposer aux habitants, de prendre connaissance du projet en mairie du 15 avril au 15 mai aux heures d'ouverture de la mairie.
- La commission finances se réunira pour décider à quelles associations seront données des subventions.
- pour info : le mur de la rue Barry du four a coûté 2721 euros en journée d'agents, le devis initial était de 4700 euros,
- une liste sera faite pour les travaux d'entretien du village et communiqué à tous,

Fin de séance à 22h24